

## Compte rendu – Session de travail du mardi 18 février 2025

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 18 février 2025 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M<sup>e</sup> François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

**Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 4 février 2025**

<b>Sujet</b>	Mme Maryse Bellemare demande que son absence à la session de travail du 4 février 2025 soit notée à la première page du compte rendu.
<b>Décision :</b> Noter l'absence de Mme Maryse Bellemare à la première page du compte rendu de la session de travail du 4 février 2025.	
<b>Responsable de l'exécution :</b> Direction du greffe, gestion des documents et archives.	
<b>Échéancier / suivi :</b> Session de travail du 18 février 2025.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b> s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b> s. o.	

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

### Sujet

Avant le début de l'analyse des points à l'ordre du jour, il est mentionné que les points 44 et 64 ont été retirés de l'ordre du jour de la séance publique.

Des questions sont posées en lien avec les points 2, 3, 4, 7, 14, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 27, 32, 33, 36, 37, 38, 40, 41, 44, 45, 46 et 47, 49, 50, 52, 59 et 67 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au **point 2**, M. Pierre-Luc Fortin demande le solde de la réserve financière. Il est actuellement de 901 000 \$. M. Fortin demande ensuite ce qui signifie le changement de nom de la réserve pour y inclure la mobilité durable. Cette modification permet d'arrimer le programme à sa vocation réelle.

Au **point 3**, M. Pierre-Luc Fortin demande si ce montant est ajouté au Programme triennal d'immobilisations (PTI). Il s'agit plutôt du programme de gestion des immeubles qui revient aux deux ans.

Au **point 4**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande les raisons qui expliquent que la Ville a accumulé du retard dans le remplacement des véhicules de la Direction de la police à cause de la pandémie. On explique que le retard est attribuable à la rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales et à l'inflation. On ajoute que le vérificateur général a constaté, l'an passé, que la Ville devait investir davantage pour maintenir ses véhicules dans un état passable puisque le sous-investissement pour les véhicules a amené un degré accru de désuétude. M. Pierre-Luc Fortin demande si ces investissements seront au PTI 2026. C'est le cas et, même si cela engage à l'avance des sommes pour le PTI, il faut aller de l'avant pour éviter une rupture de service.

Au **point 7**, M. Pierre-Luc Fortin demande ce que la Ville fera du terrain puisqu'elle abroge le règlement d'emprunt. Il est proposé de le garder puisqu'il pourrait servir à répondre à d'autres besoins de la Ville, par exemple l'entreposage temporaire durant des travaux de rue afin de respecter les exigences environnementales en matière de traçabilité des sols.

Au **point 14**, M<sup>e</sup> François Bélisle demande si l'assemblée de consultation de ce soir porte sur ce point. C'est le cas, et le projet est conditionnel à la capacité des infrastructures. M. Dany Carpentier affirme qu'il y a des milieux humides à cet endroit et souhaite que le développement se fasse dans le respect des écosystèmes.

Au **point 16**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le sujet a été discuté en comité. On répond que les membres du conseil municipal prennent connaissance de la modification aujourd'hui même. Innovation et Développement économique Trois-Rivières (IDÉTR) souhaite ajouter les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la politique. Mme Albernhe-Lahaie demande à en savoir davantage sur les critères de sélection, plus particulièrement ceux qui portent sur les revenus autonomes, et sur la nomination des membres du comité. Puisqu'il n'est pas possible de répondre à ces questions, le point est retiré et reporté en mars lorsque le directeur général adjoint – Planification et développement aura obtenu les réponses auprès d'IDÉTR.

Au **point 17**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si ces ententes de confidentialité concernent un projet précis ou seront une nouvelle façon de faire. La signature d'entente de confidentialité est une pratique usuelle dans le monde municipal, provincial et fédéral pour éviter que les secrets professionnels des entreprises soient dévoilés. Dans le cadre d'un processus de négociation, les deux parties s'engagent à préserver la confidentialité des dossiers. M. Pierre-Luc Fortin demande les raisons qui justifient l'ajout de balises puisque la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit déjà des balises. Des entreprises ont demandé à signer des ententes de confidentialité avec la Ville. M. Fortin demande si le conseil municipal pourrait devoir voter sans connaître toutes les informations nécessaires. Cela ne se produira pas puisque les élus et élus doivent avoir toutes les informations menant à une prise de décision. La signature d'ententes de confidentialité n'aura aucune répercussion sur le processus décisionnel.

Au **point 18**, Mme Geneviève Auclair affirme que c'est la première fois qu'un projet dans son district emprunte la voie du projet de loi 31 (PL 31). On explique que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'utiliser les pouvoirs du PL 31 chaque fois que cela est possible. Il revient ensuite au conseil municipal de suivre ou non cette recommandation. On précise que le PL 31 retire l'assujettissement d'un projet à une approbation référendaire. M. Pierre-Luc Fortin affirme que « chaque fois que cela est possible » est un concept large et qu'il faut normer les choses. Il ajoute qu'il ne sait pas si le ministère a défini le terme « possible ». Le ministère l'a fait en précisant que ces projets ne peuvent se situer dans des zones de contraintes. Lorsque les projets satisfont à tous les critères du PL 31, le CCU choisit ce processus, et le conseil municipal décide d'aller de l'avant ou non. Selon M. Fortin, les critères relatifs aux zones de contraintes ouvrent la porte à trop de projets. On rappelle que les pouvoirs du PL 31 sont temporaires (jusqu'au 21 février 2027) et qu'ils ont été donnés aux municipalités pour agir rapidement afin d'endiguer la crise de l'habitation. La méthode d'application a été discutée au CCU et au comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire (CGAT). Le sujet sera ramené au CGAT, et la présentation sur le PL 31 sera présentée de nouveau, avec ses avantages et ses inconvénients. M. Jean Lamarche affirme qu'il ne faut pas ajouter une étape pour retarder un projet plutôt que de l'accélérer, ce que permet de faire, pendant une courte période, le PL 31.

Au **point 19**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il s'agit du projet aux Forges auquel se sont opposés les citoyennes et les citoyens et qui, cette fois, passe par le PL 31. Le promoteur revient avec un nouveau projet qui est admissible au PL 31. Il y aura un seul bâtiment de moindre envergure que le projet initial.

Au **point 25**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie indique que la décision du CCU a été prise il y a un an. On explique qu'il faut ramener le projet puisqu'il faut modifier l'objet de la dérogation

pour une question de marge de recul.

Au **point 26**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quelles sont les répercussions du changement de nom de l'entreprise qui acquiert le terrain. Le changement de nom n'a aucune répercussion pour la Ville. M. Pierre-Luc Fortin demande pour quelle raison le terrain est vendu sans garantie légale. Il est vendu sans garantie légale puisqu'il s'agit d'un terrain industriel.

Au **point 27**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le terrain est vendu avec garantie légale en raison d'un risque de contamination. La Ville a acquis le terrain avec garantie légale et le vend de la même façon à la coopérative d'habitation. La vente avec garantie légale est aussi une exigence de la Société d'habitation du Québec.

Au **point 32**, M. Pierre-Luc Fortin demande si la cuisine est un ajout. La Ville va ajouter les coûts de la cuisine au bail de la restauratrice ou du restaurateur.

Au **point 33**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le contrat est un contrat annuel. C'est le cas, et c'est un bel exemple de contrat de récupération.

Au **point 36**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il est possible d'avoir la liste des bordures et des trottoirs qui seront refaits. La planification devrait être connue au printemps.

Au **point 37**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande les raisons pour lesquelles il faut changer les tenues de combat des feux de type « Bunker Suits ». Ces tenues doivent satisfaire à une norme nationale, et les anciennes tenues n'offrent pas une protection maximale aux personnes qui les portent. Il a aussi fallu revoir tous les protocoles de décontamination des tenues de combat. Mme Albernhe-Lahaie demande si la Ville reçoit une subvention pour l'achat de ces tenues de combat des feux. La Ville n'en reçoit aucune.

Au **point 38**, M. Pierre-Luc Fortin demande à quels endroits seront installés les équipements de sonorisation et d'éclairage. Ils seront installés dans différentes salles sur le territoire de la Ville. Il est possible de consulter la liste à l'annexe jointe à la fiche.

Au **point 40**, M. Luc Tremblay indique que la soumission est supérieure de 40 % à l'évaluation faite par la Ville. Les entreprises et les marchés qui offrent ce type de services sont peu nombreux. Le contrat, d'une durée de deux ans, sera retravaillé.

Au **point 41**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie constate que le coût du contrat pour la reliure des livres est élevé et demande s'il est possible d'offrir le service à l'interne, à un coût moindre. Il s'agit d'un contrat à haut volume (18 000 documents), et la Ville n'a pas les équipements pour effectuer ce travail. Mme Albernhe-Lahaie souligne que le mot « ou » est utilisé à de nombreuses reprises dans le contrat. L'utilisation de ce mot donne une latitude pour sortir du contrat. M<sup>e</sup> François Bélisle demande quant à lui s'il existe un comité qui explore les possibilités de travail en régie. Ces possibilités sont analysées dans les processus d'amélioration continue.

Au **point 44**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie exprime une préoccupation relative aux Jeux du Québec 2025 et demande si la Ville doit payer 150 000 \$ de plus pour la réfection de la piste de BMX. La piste est en moins bon état que prévu. Il faut recentrer les sections droites pour rendre la piste conforme. La subvention pour les Jeux du Québec couvre la réfection des courbes. La Ville doit payer pour les sections droites. Mme Albernhe-Lahaie souhaite avoir un tableau et une présentation sur les surplus et les coûts des Jeux du Québec.

Au **point 45**, un membre de l'administration informe les membres du conseil municipal que la Ville a reçu de mauvaises nouvelles concernant deux programmes d'aide financière (sécurité routière et développement des transports actifs dans les périmètres urbains). Le sujet sera discuté à une prochaine réunion de la commission Assurer une saine gestion de l'organisation (CASGO) afin d'obtenir une recommandation sur la poursuite, ou non, des travaux sans subvention. M. Luc Tremblay déplore que la partie « Finances » des réunions de la CASGO soit confidentielle. Il comprend les raisons pour la partie qui traite des ressources humaines, mais souhaite que les autres sujets discutés soient rendus publics. La question sera discutée à une prochaine réunion de la CASGO.

Aux **points 46 et 47**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie a l'impression que les rôles des deux organisations paramunicipales se recoupent. On répond que les rôles de chacune des organisations sont bien définis et que leur mission est différente. Mme Albernhe-Lahaie affirme que le fait de verser des subventions à deux organismes crée l'étalement de l'argent de la Ville. On explique que cette réflexion relève de la gouvernance et qu'il revient au conseil municipal d'abolir une organisation paramunicipale s'il le souhaite. Mme Albernhe-Lahaie demande si la hausse des frais de gestion de Culture Trois-Rivières est compensée par le mandat de développement culturel qui a été transféré, ce qui amène plus de personnel Ville. Une présentation a été faite au comité Animer et soutenir la communauté, et ce transfert est à coût nul.

Au **point 49**, M. Pierre-Luc Fortin souligne que l'ArtikFest ne demandait pas de subvention avant. Il ajoute que le conseil municipal n'a jamais décidé de donner une subvention et qu'il doit prendre position sur ce sujet. On explique qu'il existe une charte pour les subventions, et que le comité Animer et soutenir la communauté a recommandé l'octroi d'une subvention en 2025. De plus, la subvention a été votée au budget 2025. C'est le conseil municipal qui décide du programme de subvention et du budget alloué à ce programme.

Au **point 50**, M. Dany Carpentier demande que la Ville se positionne clairement sur l'accueil de grands événements dans les parcs. Mme Pascale Albernhe-Lahaie indique qu'elle croyait que Sunsation allait être de retour à l'esplanade de l'Amphithéâtre Cogeco. Le comité Animer et soutenir la communauté avait recommandé de discuter avec la Corporation des événements de Trois-Rivières pour un retour du festival en 2024 et que, si les discussions n'étaient pas concluantes, il serait de retour au parc Laviolette. Mme Maryse Bellemare s'est abstenue de participer à la discussion.

Au **point 52**, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'il faut être prudent parce que le Rallycross estival n'a pas eu lieu et que la subvention est restée la même. Mme Maryse Bellemare répond

que tout est dans la même enveloppe. M. Fortin indique qu'il ne souhaite pas qu'un Rallycross hivernal s'ajoute à la subvention. M. René Martin répond que le Grand Prix de Trois-Rivières a abandonné l'idée de demander une subvention pour la tenue d'un événement hivernal. Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme qu'auparavant, les membres du conseil municipal pouvaient voir les postes budgétaires en détail et que cela n'a pas été le cas en novembre 2024. Puisque la subvention du Festivoix augmente, elle demande de quelle façon l'argent de la Ville est utilisé. M. Jean Lamarche répond que les subventions sont validées au moyen d'une grille d'analyse et que les montants sont votés au budget. Ce soir, le conseil municipal vote sur l'octroi de la subvention.

Au **point 59**, Mme Geneviève Auclair demande si le nouveau directeur de la gestion des eaux et des immeubles est un employé de la Ville. Ce n'est pas le cas, mais il a déjà été à l'emploi de la Ville il y a quelques années.

Au **point 67**, M. Luc Tremblay souligne qu'une des dépenses est des honoraires de notaire et demande si la Ville compte des notaires en ses rangs. On explique que chaque année, le budget de la Direction du greffe, gestion des documents et archives comprend un budget pour des notaires de l'externe puisque la Ville n'a pas de notaires qui travaillent en droit immobilier. Cette avenue pourra être explorée.

**Décision : s. o.**

**Responsable de l'exécution : s. o.**

**Échéancier / suivi : s. o.**

**Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.**

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.**

## Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

<b>Sujet</b>	M. Pierre Montreuil informe ses collègues que la table sectorielle en environnement a tenu une rencontre le 6 février dernier. Un des sujets discutés était les travaux qui seront réalisés avec les 3 000 000 \$ accordés pour 2024-2026. La prochaine réunion de la table sectorielle se tiendra le 28 mars 2025.
<b>Décision</b> : s. o.	
<b>Responsable de l'exécution</b> : s. o.	
<b>Échéancier / suivi</b> : s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure</b> : s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés</b> : s. o.	

## Priorités d'intervention 2025 – Exigences du MAMH

<b>Sujet</b>	<p><b>Priorités d'intervention 2025</b></p> <p>Les élus et élus recevront un courriel qui précise les priorités économiques que le conseil municipal devra adopter par résolution le 18 mars 2025.</p> <p><b>Exigences du MAMH</b></p> <p>Les élus et élus sont invités à visionner l'enregistrement de la dernière réunion du comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire (CGAT) qui a tenu une discussion importante sur les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Ces dernières devront être intégrées aux outils de planification de la Ville lors de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé qui devra intégrer les nouveaux concepts des couches réglementaires, par exemple la densification et la mobilité active. Ces nouvelles OGAT seront assorties de nouvelles contraintes, par exemple en cas de construction près d'une autoroute. De plus, le périmètre urbain sera figé tel qu'il est maintenant. L'intégration des nouvelles OGAT ne se fera pas du jour au lendemain, et une démarche transitoire sera en place jusqu'à l'intégration. Un règlement de contrôle intérimaire rendra les modifications réglementaires beaucoup plus complexes durant la transition (5 à 7 ans). Toutes les informations relatives aux nouvelles OGAT seront transmises au CGAT. Les membres du conseil municipal et de l'administration discutent ensuite de la modification du périmètre urbain.</p>
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élue ou élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Points de l'administration publique

<b>Sujet</b>	<p><b>Calendrier processus budgétaire 2025 / Cindy Savard Tremblay</b></p> <p>Le processus du calendrier budgétaire 2025 est présenté aux membres du conseil municipal, après avoir été présenté au comité exécutif le 10 février 2025, et s'échelonne de janvier 2025 jusqu'à son adoption par le nouveau conseil municipal le 12 décembre 2025. Les membres du conseil municipal et de l'administration discutent du processus budgétaire durant une campagne électorale et de l'importance de faire transiter les demandes budgétaires par les comités et la commission avant la fin du mois de mai. Les convocations seront envoyées prochainement aux membres du conseil municipal.</p> <p><b>Cohérence stratégique, orientations sollicitées, varia / Direction générale</b></p> <p>Le sujet sera discuté à huis clos.</p> <p><b>Golf Le Marthelinois / Sébastien Roy</b></p> <p>Aucune présentation n'est faite aujourd'hui dans ce dossier puisque la rencontre avec les citoyennes et citoyens du secteur n'a pas encore eu lieu. Elle se tiendra sous peu, et le conseil municipal devra prendre une décision concernant le dénouement de ce dossier en mars 2025. Lorsque des membres de l'administration municipale ont rencontré le groupe de citoyennes et de citoyens, il avait été décidé de tenir trois rencontres. Cependant, après la première rencontre, tous les sujets avaient été abordés. La rencontre prévue permettra de survoler les sujets qui n'auraient pas encore été abordés. Pour les membres du conseil municipal, le vote sur ce dossier ne se tiendra pas le même soir que la présentation en plénière.</p> <p><b>Plein Air Ville-Joie</b></p> <p>M<sup>e</sup> François Bélisle affirme qu'il ne savait pas qu'un article serait publié aujourd'hui concernant la décision de la Commission municipale du Québec relative au non-renouvellement de l'exemption de taxes foncières de l'organisme Plein Air Ville-Joie. Il souhaite qu'une rencontre se tienne rapidement entre la Ville et l'organisme. On souligne que la Ville doit respecter une décision de la cour, décision pour laquelle il n'existe pas de procédure d'appel.</p>
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b>	Présentation « Calendrier budgétaire 2026 - Sommaire ».